

## MAIRIE DE FRANCS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

#### ORDINAIRE

Du 25 février 2020

#### CONVOCATION du 19 février 2020

L'an deux mil vingt, le 25 février à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette, DAUGIERAS Claire.

Messieurs : PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absents excusés : Monsieur REVERDEL Dominique a donné procuration à Madame GISSOUT Florence, Madame RICHARD Carine a donné procuration à Madame PEYRAT Lucienne.

#### **Délibération vote du compte de gestion :**

Pour rappel le budget 2019 s'élevait à 284 603,33 € en fonctionnement et à 175 800,09 € en investissement. Deux décisions modificatives, respectivement de 1200 € et 3600 €, ont été prises en décembre pour le paiement éventuel de la facture d'adressage. Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte de gestion du receveur et le compte administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour, approuve le compte de gestion. Une délibération sera prise.

#### **Délibération sur le compte administratif :**

Madame le Maire quitte la salle de réunion, Madame PEYRAT Lucienne prend la présidence et présente le compte administratif :

- Résultat de l'exercice de fonctionnement : ( 231 429,40 €- 194 406,54 € )	+ 37 022,86 €
- Résultat antérieur reporté	+ 66 100,33 €
	-----
- Résultat de clôture de fonctionnement	+103 123,19 €
- Résultat de l'exercice d'investissement : ( 101 756,89 €- 143 849,13 € )	- 42 092,24 €
- Résultat antérieur reporté d'investissement	- 11 591,80 €
	-----
- Résultat de clôture d'investissement	- 53 684,04 €
- Restes à réaliser dépenses	- 13 612,28 €
- Restes à réaliser recettes	+ 11 000,00 €
	-----
- Besoin de financement ( 1068)	56 296,32 €
- Excédent à reporter en fonctionnement	46 826,87 €

Le compte administratif est approuvé à 9 voix pour et une délibération sera prise. Madame le Maire réintègre la salle.

#### **Délibération affectation de résultat :**

L'affectation de résultat au compte 1068, comme exposé ci-dessus, à savoir 56 296,32 €, est approuvé à 10 voix pour. Une délibération sera prise.

#### **Demandes de subventions :**

Nous avons reçu les demandes de subventions suivantes :

- Association « De la fleur au miel » : Le Conseil Municipal accorde 150 € à 10 voix pour,
- Association des jeunes sapeurs pompiers : Le Conseil Municipal accorde 50 € à 10 voix pour,

- Syndicat viticole : Le Conseil Municipal accorde 500 € à 10 voix pour,
  - Coopérative scolaire : Le Conseil Municipal accorde 80 € à 10 voix pour,
  - Accueil des familles : Le Conseil Municipal accorde 50 € à 10 voix pour,
  - A.F.S.E.P : Le Conseil Municipal refuse à 9 voix contre et 1 abstention,
  - Comite 33 de prévention routière : Le Conseil Municipal refuse à 10 voix contre.
- Une Délibération sera prise.

#### **Délibération numérotation des maisons :**

Concernant l'adressage, nous avons oublié une délibération même si nous avons communiqué et délibéré très régulièrement à ce sujet ainsi que le rappelle Madame GISSOUT ( réunions du 05 décembre 2017- du 7 mai, 09 septembre, 09 octobre, 06 novembre, 03 décembre 2019 et du 14 janvier 2020). Il faut délibérer les démarches nécessaires à la fiabilisation des adresses par la révision complète du numérotage et autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les opérations nécessaires.

Monsieur PREVOST fait remarquer qu'à son sens la démocratie n'est pas respectée et que la chose est imposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à 9 voix pour et 1 contre et une délibération sera prise.

#### **Délibération prix de la parcelle AD 525 :**

Le plan de bornage attribue le numéro AD 525 à la portion de voie communale qui à été déclassée et qui doit être vendue à M & Mme LEBRUN . Il faut confirmer le prix de vente de 250 € par délibération afin de finaliser cette vente rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente à 250 € à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Une délibération sera prise.

#### **Délibération maintien des travaux d'enfouissement des réseaux :**

Une délibération doit être prise afin que ces travaux soient pris en compte par le SDEEG et le syndicat d'électricité. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal s'engage , à 10 voix pour, à effectuer le prolongement des travaux d'enfouissement des réseaux jusque chez Monsieur REVERDEL Didier. Une délibération sera prise.

#### **Devis Aquicardia :**

Suite au contrôle annuel du défibrillateur, nous avons reçu un devis de 405,60 TTC pour les réparations à effectuer. Le Conseil Municipal trouve le devis cher mais estime ne pas avoir le choix et accepte le devis à 10 voix pour et autorise Madame le Maire à le signer. Une délibération sera prise.

#### **Point cimetière :**

Ainsi que décidé lors du dernier conseil, les fossoyeurs sont venus ouvrir les deux caveaux concernés par une reprise le 14 février dernier. Ils ont constatés et fait constater à Mesdames MADRID, PEYRAT et GISSOUT qui se sont rendues sur place, que le caveau LAVAUD ne contenait que trois cercueils alors que le caveau DASSIGNY en contenait neuf. Il a donc été décidé que, pour éviter des frais, les deux corps contenus dans deux cercueils du caveau LAVAUD seraient réduits et transférés dans le caveau DASSIGNY qui devient un ossuaire. Le troisième cercueil contient déjà des réductions qui sont transférées également. Les réductions ont eut lieu dès le lundi 17 février. N'ayant pas de registre des inhumations de cette époque ( 1878) il était difficile d'obtenir un devis détaillé, par conséquent le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour autorise Madame le Maire à payer la facture. Une délibération sera prise.

#### **Délibération tarifs des concessions :**

Considérant que les prix des concessions ne sont pas équitables le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, d'aligner les prix des caveaux 6 et 8 places sur le prix de caveaux 2 places actuellement à 320, 16 € soit 160,08 par personne. Ces caveaux passent donc respectivement à 960,12 € ( 6 places) et 1280,64 € ( 8 places). La durée de concession de 50 ans reste inchangée. Une délibération sera prise .

#### **Tours de garde 1<sup>er</sup> tour des élections municipales :**

**Le 15 Mars 2020 :**

Horaires	NOMS
8h00 – 11h00	Carine RICHARD Florence GISSOUT
8h00 - 11h00	Dominique REVERDEL
11h00 – 13h00	Daniel PEYRAT Claudine MADRID
13h00 – 16h00	Lucienne PEYRAT Pierrette SUEUR
16h00 – 18h00	Alexis BRAUD Corinne DAUGIERAS Florence GISSOUT

### **Infos diverses :**

- L'A.N.E.V , par l'intermédiaire de Madame Nathalie DELATTRE, nous a envoyé une lettre de remerciement pour la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie que le Conseil Municipal a pris.
- Les seuils des marchés publics ont été relevés ; le seuil en dessous duquel les marchés sont dispensés de tout formalisme est passé de 25 000 € à 40 000 € HT ( relèvement des seuils de publicité et de mise en concurrence).
- Madame le Maire informe le Conseil que le SDEEG a créer une nouvelle structure, une SEM, pour aider les collectivités qui souhaitent se lancer dans les énergies renouvelables . Par exemple la pose d'ombrière sur un parking.  
De la même manière ils ont crée « ACTE » qui est chargé du contrôle des chauffages. Dans le cas où des travaux sont nécessaires le syndicat d'électricité apporterait son aide.
- Madame le Maire explique que le Schéma Départemental de Cohésion Départemental n'a pas prévu le regroupement des syndicats d'électricité par conséquent le Syndicat d'Électricité de Saint Philippe d'Aiguilhe perdure pour le moment.

### **Questions diverses :**

- Monsieur BECHEAU, Maire de Saint Philippe d'Aiguilhe demande si la Commune de Francs peut prêter Fabien CHOLLET pour trois jours car leur cantonnier est en arrêt maladie ?  
Après en avoir discuté, le Conseil Municipal répond par la négative car c'est trop compliqué et il a trop de travail.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
MADRID CLAUDINE